

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Février

LA SITUATION FINANCIÈRE DES COMMUNES

Le retard apporté au vote du budget de 1897, n'aura pas seulement eu pour résultat d'augmenter le nombre des précédents fâcheux qui constituent de plus en plus une habitude, alors qu'il serait si désirable de rentrer dans la régularité et dans la correction; il aura encore fait renvoyer, à quelle date, il serait difficile de le dire, l'adoption du projet de loi sur les octrois, sur lequel un si grand nombre de communes attend avec une légitime impatience qu'il soit définitivement statué.

Il y a là, en effet, une question qui intéresse au plus haut degré, les finances de ces communes qui, selon que les droits d'octroi seront abolis ou modifiés, se trouveront relativement à leurs budgets, forcées ou non de s'assurer des ressources nouvelles plus ou moins considérables.

Le plus récent travail officiellement publié sur la situation financière des communes, nous apprend que le montant de la dette communale en capital qui ressortissait au 31 mars 1893 à 3 milliards 296 916,125 francs, avait atteint au 31 mars 1894, la somme de 3 milliards 514,439,672 francs, dont 2 milliards environ pour la ville de Paris. Depuis lors, cette dette s'est encore accrue.

Dans ces conditions ne serait-il pas fort difficile, — on est forcé de se le demander de nouveau, — non pas de déclarer en principe que les droits d'octroi sont supprimés, mais de les remplacer ?

Si l'on prend les chiffres produits par les résultats de l'année 1895, le dégrèvement total et obligatoire des droits d'octroi sur les vins, cidres, et bières s'élèverait à lui seul, à 105 millions 427.000 francs.

Les communes qui imposent les vins, cidres ou bières sont au nombre de 1.245 sur 1.518 communes à octroi.

Comme on le sait, d'autre part, les projets de réforme des impôts directs, limitent assez singulièrement le choix des taxes que les communes peuvent établir pour combler ce déficit de plus de cent millions dans leurs budgets.

Faut-il ajouter que si la réforme de l'impôt des boissons, en imposant l'alcool à 205 francs l'hectolitre, n'empêche pas les communes à octroi d'élever à leur profit le droit d'entrée sur l'alcool, elle ne leur permet pas d'atteindre le chiffre qui serait indispensable pour obtenir l'équivalent des ressources sur lesquelles elles ne pourraient plus compter.

Voudrait-on remplacer l'octroi uniquement par des centimes sur les quatre contributions, on atteindrait dans certains départements des chiffres tout-à fait exagérés. A Pau, par exemple, il faudrait 174 centimes, à Chambéry 266, à Calais 165, à Rouen 150, à Bar-le-Duc 186.

Il ne faut donc pas s'étonner si, en présence des incertitudes de l'avenir, beaucoup de communes étudient dès-à-présent une série de mesures destinées à diminuer autant que possible leurs charges souvent si lourdes. Au premier rang de ces sages mesures, il faut placer la conversion et l'unification de leurs dettes que le Crédit foncier de France, obéissant à une initiative aussi intelligente qu'opportune, favorise puissamment en accordant la faculté de remboursement en 50 annuités, au taux de 3 fr. 60 pour 100. Cette facilité permet aux communes de se procurer, dans des conditions très avantageuses, les sommes dont elles ont besoin pour faire face à toutes les éventualités, en même temps que pour réaliser les améliorations commandées par les progrès de l'époque.

Est-ce à dire pour cela qu'à l'obligation d'abolir tous les droits d'octroi sur les boissons, il ne vaille pas beaucoup mieux, si l'on ne veut pas exposer les finances communales à de sérieux périls, substituer purement et simplement la faculté de cette abolition, en ajoutant qu'à défaut de suppres-

sion totale de ces droits, elles seront tenues d'abaisser les droits existants, dans la limite des tarifs fixés par la nouvelle loi ?

Ce serait là, croyons nous, un correctif très prudent et très sage qui sauvegarderait, dans une large mesure, l'intérêt des finances municipales; mais, on ne saurait trop le redire, le premier devoir des communes est de se préoccuper de cette situation et d'y faire face en consolidant leurs dettes et en s'assurant des ressources nouvelles indispensables.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

M. Hanotaux a exposé les événements de la Crète.

M. Félix Faure a signé un décret transférant du ministère de l'intérieur, à l'agriculture les attributions sur la police de la chasse.

Le général Billot, ministre de la guerre, a remis à M. Félix Faure le rapport sur l'hygiène de l'armée constatant une diminution progressive des décès dans l'armée depuis dix ans, malgré l'augmentation des effectifs.

A la Chambre

La Chambre fixe à samedi la discussion de l'interpellation sur la mévente des porcs.

M. Vaillant interpelle sur les mesures à prendre contre le chômage.

M. Cocheru dépose le projet d'un troisième douzième provisoire.

Mort de M. Lefebvre de Behaine

M. Lefebvre de Behaine, ancien ambassadeur de France près le Vatican, est mort mardi. Les obsèques auront lieu au Père-Lachaise. Suivant le désir du défunt, les honneurs militaires ne seront pas rendus.

L'empereur d'Autriche

On télégraphie de Nice : Le consulat d'Autriche a été informé officiellement de l'arrivée de l'empereur François-Joseph au Cap-Martin pour la fin du mois, le 26 ou le 27, croit-on.

Hier sont arrivés ici le comte de Flandre, le prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha et sa femme, la princesse Louise, fille du roi Léopold de Belgique.

La reine Victoria arrivera à Nice le 12 mars.

Affaires d'Orient

Londres, 24 février.

On télégraphie de Milo au Daily Telegraph :

Le prince Georges, qui est à Milo, a reçu l'ordre de partir immédiatement pour la Crète avec sept navires de guerre.

Un ultimatum

Paris, 24 février.

Le Gaulois reçoit de Londres la dépêche suivante :

« On dit ici que l'Europe a notifié à la Grèce un ultimatum l'invitant à évacuer la Crète dans les quarante-huit heures.

On ajoute que le gouvernement hellène aurait répondu qu'il accepterait cette solution si l'autonomie de l'île était garantie. »

Une trêve

La Canée, 24 février.

Les consuls d'Angleterre, d'Italie et de Russie ont proposé aux belligérants, à Selinos, une trêve de sept jours qui a été acceptée par les musulmans et les chrétiens.

Les insurgés devant Herakleion

Athènes, 24 février.

On mande d'Herakleion que le gouverneur a annoncé aux consuls qu'un corps de volontaires crétois, sous les ordres du capitaine Kiraka, est à une heure de la ville et a coupé les conduites d'eau.

Le comité central crétois publie un manifeste enthousiaste protestant contre les agissements des flottes réunies et faisant appel aux sentiments du monde civilisé.

A Toulon

Toulon, 23 février.

Un détachement composé de cent marins venant de Lorient, est arrivé hier en gare et a été conduit au dépôt des équipages de la flotte.

Un autre détachement composé de 250 officiers marins, seconds-maitres, quar-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 42

LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

SECONDE PARTIE

II

L'abandonné.

Longtemps il demeura accoudé aux bastingages, les yeux fixés sur les hauteurs de Saint-Adresse. Puis enfin, lorsque les falaises se perdirent dans les brumes, le client de l'agence Barnett se décida enfin à abandonner son poste d'observation. Il descendit dans le long corridor des premières et ouvrit la porte d'une cabine où la bonne anglaise et l'enfant volé à la comtesse de Lime-ray avaient été installés.

Le pauvre petit être, le visage fatigué, les joues enfleurées, reposait sur les genoux de sa nouvelle gouvernante.

M. Varelio le contempla quelques instants sans mot dire, et remonta sur le pont, pour jouir des dernières clartés du jour.

— Allons, tout va bien, murmura-t-il en se frottant les mains. Huit jours d'une traversée qui s'annonce superbe suffiront à remettre l'enfant, et je présenterai ma respectable famille, en arrivant en Amérique, un fils superbe et bien portant. Dès lors gérant de la fortune de ma bonne femme, je n'en demande pas plus, le resté

me regarde...

Et pendant les huit jours que le *Pereire* mit à accomplir la traversée, M. Varelio s'était abandonné aux rêves d'avenir les plus enchanteresses, sans se douter du cruel réveil qui l'attendait à l'arrivée.

En débarquant à New-York, la première personne qu'il aperçut sur le quai fut M. Tom Ridway, celui-là même qui, au moment de son départ, lui avait désigné l'agence Barnett à Paris, comme pouvant lui fournir le moyen d'éviter à Mme Varelio un désespoir susceptible de lui donner la mort. On sait de longue date ce qui était résulté de ces diverses combinaisons où Varelio, sir Barnett et Tom Ridway avaient lutté d'astuce et de mensonge.

Tom Ridway se fit tout d'abord reconnaître et entra dans vivement l'Italien à l'écart.

— Vous ramenez l'enfant ? lui demanda-t-il.

— Oui, répondit Varelio... et je vous remercie...

L'Américain l'interrompit :

— Ne me remerciez pas... car vous auriez mieux fait de laisser le bébé en France.

— Que voulez-vous dire...

— Que votre famille a été avisée, je ne sais comment, du décès de votre fils et qu'elle trouverait peut-être bien étrange une résurrection aussi miraculeuse...

Varelio demeura anéanti; son beau rêve s'écroulait d'un seul coup...

— Qu'allez-vous faire ? demanda le Yankee.

— Je ne sais plus... moi... je perds la tête... J'avais si bien combiné mon affaire... Que me conseillez-vous... vous ?

Tom Ridway réfléchit un instant et répondit :

— De retourner simplement dans votre famille et d'y

annoncer à votre tour le malheur qui vous frappe...

— C'est ce que j'ai de plus simple à faire, en effet répondit l'Italien... mais l'enfant, l'enfant qui est là... sur le paquebot...

— Ah ! oui, c'est l'enfant qui vous embarrasse maintenant ? Peut-être pourrais-je m'en charger, insinua Tom Ridway...

— Vous feriez ça... Ah ! voilà qui serait bien de votre part... Mais je n'ose insister... car enfin... un enfant, c'est embarrassant...

— Sans doute, mais je ne le garderais que le temps de prévenir mon ami Barnett auquel je le renverrais par un prochain paquebot...

— Vrai... vous seriez assez bon pour me rendre ce service.

— Je n'aime pas laisser les gens dans l'embarras, avait répondu le correspondant de la maison Barnett.

Sans en demander davantage, Varelio avait pris congé de l'ami inespéré que la Providence mettait sur sa route, abandonnant entre ses mains l'enfant volé et sa gouvernante.

Le récit de Tom Ridway était exact en tous points. Effectivement la famille de la malheureuse épouse de Varelio avait appris, à la suite de je ne sais quelle circonstance, le décès de l'enfant que le père était allé, soignant, chercher en France. Avec un flair particulier, Tom Ridway avait eu vent de l'affaire et s'était promis d'en tirer parti. Rien n'était plus simple. Reprendre l'enfant — qu'il se doutait bien — connaissant la façon de procéder de sir Barnett — être un enfant volé, et le réexpédier à celui-ci, qui, moyennant un bon prix, le restituait à sa famille. Après avoir touché une commission pour avoir aidé au vol, l'intelligent Yankee perce-

vrait une seconde commission pour la restitution; c'était là un coup double qui flattait à la fois son amour-propre de travailler habile et sa bourse.

Le jour même il concédait — avec une indemnité raisonnable, la gouvernante anglaise, et emmenait chez lui — dans une petite maison qu'il habitait à quelques kilomètres de New-York, — le fils d'Angèle Rigaut, l'infortunée comtesse de Lime-ray.

Puis, sans perdre de temps, il télégraphia quelques mots à sir Barnett, pour demander ce qu'il fallait faire.

La réponse arriva huit jours après. Elle était de nature à rassurer Tom Ridway. En voici le teneur, dont nos lecteurs, sachant la prudence apportée par sir Barnett junior dans toutes ses opérations, saisiront le sens énigmatique.

« Recevez par prochain paquebot acquéreur marchandises contre remboursement — Barnett junior »

Rassuré désormais sur l'issue de l'affaire, Tom Ridway attendit avec calme la venue de de l'acquéreur annoncé.

Il se présenta le jour même de l'arrivée du premier paquebot venant de France, sous les traits d'un grand gaillard assez mal vêtu d'habits achetés à la confection, et fleurant une forte odeur de pipe.

— Je suis M. Budaille, et voici la lettre que m'a chargé de vous remettre M. Salomon de Paris, dit-il en exhibant un pli soigneusement fermé de trois cachets de cire...

Le lecteur ne s'étonnera certainement pas de retrouver à ce moment de ce récit une connaissance déjà ancienne pour lui, Budaille, l'habitué de l'Escargot d'argent. Déjà complice dans le premier crime si savamment combiné par l'intelligent directeur de la rue Caumartin,

tiers-mâtres et matelots, venant de Brest, est arrivé la nuit dernière.

On travaille toujours très activement dans notre arsenal maritime pour les préparatifs d'armement qui peuvent être d'un moment à l'autre ordonnés, suivant la tournure que prendront les événements de Crète.

Le patriotisme en Grèce

Athènes, 23 février.

La Grèce ne peut ni ne veut reculer, si elle le faisait, il n'y aurait plus ni couronne ni gouvernement d'ici vingt-quatre heures.

Dans ces conditions, la Grèce régulariserait son attitude en déclarant la guerre et en forçant les puissances à se tenir à l'écart.

La Grèce déclarera immédiatement la guerre si les troupes turques provoquent les avant-postes. La Bulgarie envoie des troupes à sa frontière.

On télégraphie d'autre part d'Athènes au *Daily News* :

Le peuple engage le roi et le gouvernement à déclarer la guerre à la Turquie. On estime que la Grèce peut combattre sur terre et fermer les Dardanelles par mer si les puissances n'interviennent.

Une note russe

L'agence Havas publie la note suivante de Saint-Petersbourg, 23 février :

Les tergiversations inopportunes de certains milieux politiques européens et l'opposition sentimentaliste et imprudente manifestée par certains journaux étrangers contre une action commune de l'Europe, action très énergique à exercer sur la conduite perturbatrice de la Grèce, produisent ici une très désagréable impression.

L'opinion publique et surtout les sphères diplomatiques russes envisagent cette action énergique comme le seul moyen existant et même comme le devoir impérieux qu'ont toujours les grandes puissances de conjurer rapidement les plus graves complications en Orient, complications qui, si on ne réussissait pas à les écarter au plus vite, compromettraient indubitablement la paix générale.

A CUBA

New-York, 24 février.

Le correspondant du *Herald* à la Havane adresse à ce journal la note suivante :

Le consul général Lee a donné sa démission ; il était décidé depuis quelques jours à prendre cette résolution, parce que ses efforts en faveur des sujets américains à Cuba n'aboutissaient pas ; il avait demandé aux autorités la mise en liberté de plusieurs sujets des Etats-Unis ; les autorités avaient refusé.

Depuis dimanche, les vaisseaux espagnols sont réunis à la Havane ; ce fait semble significatif.

Paris, 24 février.

On télégraphie de New-York que les

l'ami de Pierre Rigaut ne devait pas demeurer inactif dans le drame que suggéra au même sir Barnett la dépêche de Tom Ridway.

Avec la même promptitude que son estimable correspondant, il comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de la situation inattendue faite à l'italien Varelio ; l'enfant volé, désormais inutile en Amérique, devenait le pivot d'une nouvelle machination susceptible de rapporter plus encore que la première. L'affaire était des moins compliquées : entrer en rapport avec le comte de Limeray et lui offrir de chercher l'enfant qui lui avait été volé, proposition qu'il ne manquerait pas d'accepter. Faire revenir l'enfant d'Amérique, imaginer une fable, et le ramener à sa famille qui ne croirait jamais payer assez l'immense joie de revoir celui qu'elle croyait perdu pour toujours.

De telle sorte, qu'après avoir encaissé les nombreuses banknotes de l'italien Varelio pour le rapt d'un enfant, le matin sir Barnett toucherait une somme non moins considérable pour la restitution du même enfant.

Pour arriver à ses fins, ce fut à l'usurier Salomon qu'il délégua ses pouvoirs et, le jour même où il recevait la dépêche de Tom Ridway, il écrivit à Budaille de passer à son bureau de la rue Godot-de-Maury. Celui-ci ne répondit pas immédiatement à l'invitation du « papa Salomon », par l'excellente raison qu'il avait jugé prudent de changer de domicile. Au lendemain de l'expédition faite en compagnie de Pierre Rigaut à Limeray, ignorant encore que ce dernier avait été tué dans la nuit, il s'était empressé de se rendre chez le juif Salomon, riant sous cape de la confusion qu'il avait dû éprouver en s'apercevant que le garçon que Pierre et lui avaient remis à la gare de Vouvré, était

troupes cubaines ont de nouveau battu les Espagnols et se sont emparés de Bayamo.

Madrid, 24 février.

Suivant une dépêche de Cuba, un détachement espagnol a été surpris par les Cubains qui en ont tué quarante.

La Peste

Bombay, 24 février.

La moyenne de la mortalité causée par la peste bubonique s'est abaissée pendant les 6 derniers jours, en comparaison des semaines précédentes.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Samedi prochain nous commencerons la publication de

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

LE DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 28 FÉVRIER

CANDIDATS

MM. Costes, maire de Cahors.

Munin-Bourdin, avocat.

Réunion publique

Une réunion publique aura lieu au théâtre de Cahors, sous la présidence des sénateurs du Lot, samedi 27 février, à 8 h. 1/2 du soir.

Recensement des votes

MM. Delport, Grimal et Relhié, membres du conseil général du Lot, ont été désignés pour faire partie de la commission de recensement des votes émis le 28 février prochain.

La commission se réunira le jeudi 4 mars, à l'hôtel de la préfecture.

Nos députés

Dans l'interpellation sur les affaires d'Orient, tous les députés du Lot ont voté l'ordre du jour Marty-Lavertujon, accepté par le gouvernement.

La succession de M. le Royer

M. Le Royer ayant été ministre de la justice, les scellés ont été apposés chez lui. Il a été procédé, mardi matin, à l'ouverture du testament, qui institue légataires universels la ville de Lyon et l'Assistance publique de Paris, et nomme exécuteur testamentaire notre compatriote, M. Roussel, conseiller d'Etat.

une petite fille...

— Il faudra bien que le vieux grigou se montre plus généreux avec nous, s'il veut que nous l'aidions encore à sortir de ce mauvais pas, disait-il en se frottant les mains.

Grande avait été sa stupefaction en trouvant le père Salomon très calme comme à l'ordinaire. On sait, en effet, qu'il ne pouvait que se féliciter de l'heureuse issue de l'expédition.

Budaille était donc revenu tout déconfit de sa visite au cours de laquelle l'usurier ne lui avait pas soufflé mot de quoi que ce soit.

— Que me chantait donc Pierre avait sa substitution d'enfant qui, d'après lui, devait nous ouvrir la bourse du père Salomon ? se dit-il. J'ai hâte de le voir pour lui demander l'explication de tout cela.

Cette explication, Pierre Rigaut ne devait plus la lui fournir. En jetant les yeux sur un journal, Budaille apprenait ce qui s'était passé la nuit précédente au château de Limeray. Après avoir relaté tout au long la disparition étrange du fils du comte et de la comtesse de Limeray, le journal ajoutait :

« Dans le courant de la nuit dernière, un malfaiteur, demeuré inconnu, a tenté de s'introduire dans le château de M. le comte de Limeray. Un garde-chasse qui veillait dans le jardin, l'ayant aperçu, n'a pas hésité à faire feu. Le misérable a été tué net. »

Au signallement qui suivait, Budaille n'eut pas de peine à reconnaître Pierre Rinaut.

— L'imbécile ! murmura-t-il en manière d'oraison funèbre. Quelle bête d'idée aussi de retourner voir sa nièce après ce qui s'était passé chez elle dans la journée ! Mais, rendu plus circonspect par ce « fâcheux inci-

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 20 février

(Suite)

En réponse à l'offre de la ville de Cahors d'une somme de 40,000 fr. pour la participation à la construction du chemin de fer de Cahors à Moissac, il est donné lecture d'une lettre ministérielle avisant le conseil qu'il faudrait que la ville de Cahors et les communes intéressées puissent voter une allocation de 15,000 fr. par kilomètre de la ligne ferrée. C'est donc une fin de non-recevoir.

Le conseil vote la moitié de la dépense qui sera nécessaire pour six mois de séjour au sanatorium de Banyuls-sur-Mer du jeune Talou, de Saint-Georges.

M. le maire donne lecture au conseil d'un rapport de M. Magne au sujet de la création d'une cabine téléphonique à Cahors.

Le maire donne lecture d'une pétition de négociants de Cahors protestant contre le projet de la municipalité d'installer des magasins au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment de la bibliothèque municipale.

Cette pétition est renvoyée à l'examen des commissions des finances et des travaux publics.

M. Delpech, au nom de la commission des travaux publics, propose au conseil : 1° d'adopter le projet définitif de construction des chemins vicinaux ordinaires n° 6 et 15, présenté par le service vicinal ; 2° de soumettre ce projet à l'approbation de M. le préfet, en le priant de vouloir bien faire procéder le plus tôt possible à l'adjudication des travaux. — Le conseil adopte.

M. Périés, au nom de la commission des finances, fait les rapports suivants :

Pension d'aliéné à l'asile de Leyme, d'Antoine Mercadier, à la charge de la ville, conformément aux règlements. — Accordé.

Subvention de 100 fr. pour l'érection d'un monument à Souillac à l'amiral de Verninac Saint-Maur. — Accordé.

Pétition des instituteurs et institutrices de Cahors tendant à demander au conseil de porter l'indemnité de surveillance à 200 fr. ou au moins 150.

La commission des finances propose d'ajourner cette demande et de prier le maire de vouloir bien demander aux directeurs et aux directrices des quatre écoles de donner au conseil les renseignements suivants :

1° Quel est le nombre total des élèves de chaque école ;

2° Quel est le nombre moyen des élèves surveillés dans chacune d'elles ;

3° Quel est le nombre des instituteurs titulaires ou adjoints prenant part à la surveillance dans chacune d'elles ;

4° Quel est le nombre d'heures de surveillance pour chacun d'eux dans la semaine. — Adopté.

M. Cagnac, au nom de la commission des travaux publics, propose d'approuver le projet de gymnase du lycée, présenté par M. Rodolosse, architecte départemental, s'élevant à 7,600 fr. — Adopté.

« comme il disait, Budaille évita pendant quelque temps de réintégrer le taudis qui lui servait de domicile. De là, le retard qu'il mit à se rendre chez le père Salomon. Ce fut le hasard qui l'y amena un matin que, passant dans le quartier, poussé par le vide de son gousset, il entra ouvrit la porte de l'entresol enfumé de la rue de Godot-de-Maury.

Le père Salomon l'avait accueilli avec une joie non dissimulée.

— Enfin, c'est toi, Putaille ! C'est bas, malheureux, depuis huit grands jours que je t'attends.

Ah ! certes, Budaille fut bien inspiré d'entrer ce matin là chez le père Salomon, car après une heure de conversation, ses poches tintaient joyeusement, et le Juif le chargeait d'une mission pleine de promesses... sonnantes dans un avenir très prochain.

Voici en quoi celle-ci consistait :

Ne voulant, en homme prudent, ne mettre aucune personne étrangère au courant de l'opération qu'il échauffait, le père Salomon envoyait Budaille en Amérique avec mission de ramener le fils du comte et de la comtesse. Pour cela, il le défrayait largement de tous ses frais de voyage, et l'adressait à New-York, à M. Tom Ridway, un de ses amis chez lequel l'enfant se trouvait. A son tour Tom Ridway remettrait en même temps que l'enfant, une somme d'argent à Budaille pour revenir en France. Une fois en possession de l'enfant, Salomon se chargeait de négocier la restitution avec le comte de Limeray, et, l'opération définitivement conclue, Budaille aurait sa part dans la somme qu'elle aurait rapporté.

— Voilà qui va très bien, dit Budaille en empochant les premiers billets de banque que l'usurier lui comptait... mais l'enfant ?... il me faut expliquer sa présen-

M. Vincens, au nom de la commission des finances, propose d'accorder une subvention de 50 fr. à la femme Redoulès, veuve d'un employé d'octroi. — Accordé.

Une pétition des habitants de la rue Jean-Vayrac est renvoyée à la commission des travaux publics.

M. Cagnac propose au conseil qu'à partir du 1^{er} janvier prochain tous les concessionnaires d'eau soient pourvus d'un compteur. — Adopté.

Sur la proposition de M. Cagnac, le conseil municipal est prié de mettre de nouveau à l'étude la question de l'éclairage électrique, « la bonne foi du conseil municipal, ajoute-t-il ayant été surprise par la compagnie du gaz, lorsque cette question lui a été soumise ». — Adopté.

BAL DE CHARITÉ

DU 24 FÉVRIER

Le bal de charité organisé à l'Hôtel de Ville a parfaitement réussi. La décoration de la salle et de l'escalier de la mairie, étaient du meilleur goût ; l'assistance était nombreuse, les toilettes délicieuses. On aurait désiré voir les dames en plus grand nombre, mais il paraît qu'une cabale montée par certaine personne d'esprit grincheux et altier qui a d'ailleurs déjà donné sa mesure, a réussi à éloigner du bal toute une partie de la société cadurcienne qu'on y aurait vu figurer avec plaisir.

Néanmoins, on s'est beaucoup amusé, on a beaucoup dansé, jusqu'à six heures du matin.

Le cotillon, conduit par M. Ebrard, lieutenant au 7^e, a parfaitement réussi.

Nous saurons dans quelques jours le résultat pratique de cette charmante soirée, et nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'il contribuera puissamment à soulager les nombreuses misères, cortège inévitable de l'hiver.

Le Cahors qui s'amuse et le Cahors qui souffre doivent des remerciements et des félicitations à MM. les commissaires et à M. le président Gelly, dont le zèle et le dévouement sont toujours à la hauteur des circonstances.

Un habit noir.

Nous donnons ci-dessous la fin de la liste de souscription pour le bal de charité, qui nous est parvenue trop tard pour être insérée dans notre numéro de mardi.

LISTE DE SOUSCRIPTION

(Suite)

| MM. | |
|--|-------|
| Agar, notaire, | 10 f. |
| Alquier, lieutenant au 7 ^e de ligne, | 10 |
| Battistelly, capitaine au 7 ^e de ligne, | 10 |
| Biergeon (Café Tivoli), | 10 |
| Blanc, contrôleur, | 10 |
| Madame Bonamy, | 10 |
| Melle Bourgeois (à la Pensée), | 10 |
| Bourgoin (Gaz), | 10 |
| Brivet, contrôleur à Figeac, | 10 |
| Brivet, contrôleur à Martel, | 10 |
| Capelle, négociant, | 10 |

ce près de moi lorsque je le ramènerai... Sera-ce mon fils ? Sera-ce celui du comte de Limeray ?

— Garde l'en bien, par exemple ! cria Salomon. — Si le comte de Limeray l'apprenait par hasard, l'opération aurait manqué d'abord tu courrais en outre quelque tanger, mon bon Putaille.

— C'est juste... Je dirai que c'est le fils d'un de mes amis, par exemple le fils de Rigaut...

— Et si ton ami venait à l'apprendre ? J. interrogea l'usurier qui, n'ayant jamais eu affaire qu'à Budaille, ignorait le nom de l'oncle d'Angèle...

— Y a pas de danger qu'il réclame, mon ami Rigaut, rassurez-vous, père Salomon, répondit-il. Et il ajouta, après une courte réflexion : ce nom-là me va d'autant plus j'y pense, qu'il ôtera envie à d'autres de fourrer le nez dans mes affaires.

— Fais pour le mieux, mon garçon, conclut l'usurier, tu n'auras d'ailleurs pas grand temps à tenir compagnie au bétot ; aussitôt tebaqué, tu files chez mon ami Ridway, tu lui donnes la lettre, tu...

— Je reçois mes petits appointements, pas vrai il fit Budaille.

— Et immédiatement tu reviens en France par le premier baquepot. L'Amérique, tu sais n'est pas un bay'sâr pour les étrangers.

— Mais ne vous tourmentez donc pas ainsi, père Salomon, on n'est pas un enfant, que diable !

Et Budaille s'était embarqué pour New-York où nous l'avons vu arriver chez Tom Ridway.

(A suivre)

| | |
|---|------|
| Carbannel, cons. général de Caylus | 10 |
| Chaigne, procureur de la République, | 10 |
| Général Combarieu, à Paris, | 10 |
| D ^r Combarieu, à Cremps, | 10 |
| Combarieu, archiviste, | 10 |
| Daynard, Crédit Foncier, | 10 |
| Desprats, conseiller de préfecture, | 10 |
| Dèze, négociant, | 10 |
| Escande, prof. à l'École normale, | 10 |
| Fienzal, juge au Tribunal civil, | 10 |
| Fournié, id. | 10 |
| de Froment, lieut. au 7 ^e de ligne, | 10 |
| Fusil, capitaine id. | 10 |
| Galaup, juge au Tribunal de com. | 10 |
| Ginhoux, capitaine au 7 ^e de ligne, | 10 |
| Gonneau, lieutenant id. | 10 |
| Guilloré, confiseur, | 10 |
| Izarn Firmin, | 10 |
| Izenic, inspecteur d'Académie, | 10 |
| Labatut, juge au tribunal civil, | 10 |
| Lacade, sous-lieutenant au 7 ^e , | 10 |
| Lachière, député du Lot, | 10 |
| Lacassagne, maître d'hôtel, | 10 |
| Latapie de Balaguier, capit. au 7 ^e , | 10 |
| Mlles Lacombe, Modes, | 10 |
| Lestrade, négociant, | 10 |
| Lurguie, président du Trib. civil, | 10 |
| Mahout, négociant, | 10 |
| Marquès Georges, avocat, | 10 |
| Martin Jacques, à Luzech, | 10 |
| Madame Martin | 10 |
| Mazuc Paul, | 10 |
| Michelet, juge au tribunal de com. | 10 |
| Montlauzun, directeur de la Société générale, | 10 |
| Comte Murat, ancien député, | 10 |
| Murat, propriétaire, | 10 |
| Musso, lieutenant au 7 ^e de ligne, | 10 |
| Panouze, commissaire de surveil. | 10 |
| Madame Paulus, | 10 |
| D ^r Peyrissac, | 10 |
| Planacassagne, recev. des finances, | 10 |
| Pons, à Labastide, | 10 |
| Pradel, professeur au Lycée, | 10 |
| Rames, | 10 |
| Rascalou, inspecteur des postes, | 10 |
| Rigal, négociant, | 10 |
| Rey, député, | 10 |
| Roussel, conseiller d'Etat, | 10 |
| Roussel, chef de cabinet du Président du Sénat, | 10 |
| Selves, négociant, | 10 |
| Serr, sous-préfet de Gourdon, | 10 |
| Soulié, maître d'hôtel, | 10 |
| Madame Tarayre, | 10 |
| Talou Ernest, inspecteur des enfants assistés, | 10 |
| D ^r Valat, | 10 |
| Zégliski, président du tribunal civil de Gourdon, | 10 |
| Total | 670 |
| Liste précédente | 1500 |
| Total | 2170 |

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 15 février

Présidence de M. de Laroussilhe, président semestriel
M. Girma lit une *Bibliographie quercynoise* pour l'année 1896, qui paraîtra dans le fascicule du Bulletin de la Société en cours de publication.

M. Greil donne lecture d'un acte du 12 juillet 1702, par lequel les religieux de Carennac, qui appartenaient à l'ancienne observance de l'ordre de Cluny, cèdent leur monastère et ses dépendances aux religieux de l'étroite observance du même ordre de Cluny. Cet acte intéressant fait connaître les motifs qui nécessitèrent cette cession et les conditions auxquelles elle fut faite.

M. de Laroussilhe analyse un curieux conflit de juridiction qui s'éleva vers le milieu du XVII^e siècle entre la ville de Cahors et celle de Lauzerte. Ces deux villes prétendaient l'une et l'autre qu'en vertu d'anciens privilèges, leurs citoyens ne pouvaient être appelés en justice hors du territoire de leur communauté respective.

Cahors prétendait que ce privilège lui avait été octroyé en 1369 par Louis, duc d'Anjou, et avait été confirmé dans la suite par les rois de France, jusqu'à Louis XIII inclusivement.

Lauzerte prétendait que le sien était antérieur à celui de Cahors puisqu'elle le tenait du roi Jean, qu'en conséquence il devait prévaloir.

Le parlement de Toulouse, devant lequel la cause fut portée, donna raison aux consuls de Cahors et condamna ceux de Lauzerte aux dépens.

Arrestation

Le nommé Faret, Adolphe, âgé de 21 ans, demeurant à Cahors, rue du Petit-Mot, 3, a été arrêté sous l'inculpation de rébellion et d'outrages aux agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

Montcuq

M. le préfet du Lot a levé la suspension

prononcée par arrêté préfectoral le 12 novembre 1896, contre la société de secours mutuels de Montcuq.

Les membres du bureau nommés à la réunion générale du 31 janvier 1897 sont :

MM. Jean-Pierre Pouchet, président ; Jean Muret, vice-président ; Henri Jarreau, secrétaire ; Justin Bousquet, vice-secrétaire ; Jean Portet, censeur, Clément Bousquet, trésorier.

Le Vigan

Un déplorable accident est survenu dans la commune du Vigan.

Deux enfants d'une douzaine d'années se poursuivaient en courant sur la route. Le premier, nommé Constant, fit un faux pas, tomba et, avant qu'il eût le temps de se relever, il fut de nouveau renversé par son camarade.

Cette double chute fut si malheureuse que, transporté aussitôt chez ses parents, le jeune Constant ne tarda pas à succomber.

L'infanticide de Pinsac

Voici quelques renseignements sur l'infanticide dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Le 19 février courant, M. le maréchal des logis de gendarmerie de Souillac, était informé par M. le maire de la commune de Pinsac que la rumeur publique de cette commune accusait la fille Berthe Lafaurie, âgée de 21 ans, demeurant au village de Blanzaguet, d'avoir commis un infanticide.

Ce sous-officier ayant questionné la mère de cette jeune fille sur les bruits fâcheux qui circulaient, cette femme répondit :

— Ma fille n'a jamais été enceinte, malgré l'embonpoint qu'elle avait pris depuis quelque temps, par suite d'une indisposition attribuée à l'eau etc.

Nous avons des voisins qui nous veulent beaucoup de mal, et ils font courir ce bruit pour déshonorer notre famille. Je tiens à ce que ma fille soit visitée par un médecin, dans le plus bref délai possible, afin de prouver son innocence.

Le lendemain matin, M. le juge de paix et la gendarmerie, accompagnés de M. le docteur Lascoux se transportèrent sur les lieux.

En arrivant à la maison habitée par les époux Lafaurie, le père de la jeune fille, Denis Lafaurie, vint au-devant de ces messieurs, en leur disant :

— Ce matin, vers deux heures, ma fille a avoué à ma femme et à moi que, dans la nuit du 12 au 13 février courant, elle avait accouché d'un enfant mort-né et qu'elle l'avait caché dans le lit où elle était couchée pour le soustraire à notre vue.

Et, en effet, les gendarmes ayant cherché dans le lit indiqué, ils ont trouvé le cadavre de l'enfant placé entre deux paillasses et enveloppé dans une chemise de femme.

C'était un enfant du sexe féminin, très bien constitué et paraissant être né à terme et viable.

Le parquet de Gourdon, immédiatement prévenu par la gendarmerie de Souillac, s'est transporté sur les lieux et a ordonné l'arrestation de la coupable, qui a été conduite à la prison de cette ville où elle a été écrouée.

Du droit de chasse

Le fait de tirer au vol, d'un endroit où on a le droit de chasse, sur un gibier (un faisan, dans l'espèce) qui se trouve au-dessus d'un endroit où on n'a pas le droit de chasse, constitue le délit de chasse sur le terrain d'autrui, le droit de propriété s'étendant aussi bien au-dessus du sol qu'à sa surface.

Attendu qu'il résulte des dépositions recueillies à l'audience la preuve que, le 12 septembre 1896, terroir de Mennevet, S... a chassé sur le territoire d'autrui sans le consentement du propriétaire du droit de chasse et ce, à l'aide d'un fusil.

Qu'en effet, lorsque S... a tiré son second coup de fusil sur les faisans, ceux-ci avaient pris leur vol et se trouvaient au-dessus du terrain planté en fèves et en sarrasin sur lequel le droit exclusif de chasse appartient à M....

Attendu que le fait de tirer, d'un endroit où on a le droit de chasse, sur un gibier qui se trouve au-dessus d'un endroit où on n'a pas le droit de chasse, constitue le délit de chasse sur le terrain d'autrui, le droit de propriété s'étendant aussi bien au-dessus du sol qu'à sa surface; que, d'autre part, le gibier non blessé est *Res nullius* et ne peut être l'objet d'une tentative d'appropriation

que s'il se trouve à un endroit où on a le droit de le chasser et de le poursuivre; qu'ainsi S... en tirant de son propre terrain sur des faisans volant au-dessus du champ sur lequel la partie civile a le droit exclusif de chasse, a bien commis le délit de chasse sur le terrain d'autrui, sans le consentement du propriétaire, prévu par l'article 11 n° 2 de la loi du 3 mai 1844

Par ces motifs :
Condamne S... à l'amende et à des dommages-intérêts envers la partie civile et aux dépens.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 25 et 26 Février 1897

De 3 à 4 heures

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Le Soldat de Floréal (Allegro) | Lecoq. |
| La Dame de Pique (Ouvert.) | Suppé. |
| Toujours ou Jamais (Valse) | Waldteufel. |
| Le Bal Masqué (Fantaisie) | Verdi. |
| La Czarine (Mazurka) | Ganne. |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1897

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les Billets d'Aller et Retour à prix réduits, prévus par le Tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (27 et 28 février, 1^{er} et 2 mars), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (3 mars).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 3 mars.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 7 au 17 Avril 1897, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour de départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 o/o du prix des billets à plein tarif.

Il est impossible de trouver une plus jolie machine que la **Clément**, n° 1, 1897, à 350 fr. Tous ses organes sont brevetés et, de plus, on sait que les Clément sont inusables.

AGRICULTURE

Le concours agricole de 1897

Rappelons que le concours général agricole de Paris se tiendra cette année à la galerie des Machines du Champs-de-Mars ; il s'ouvrira le lundi 5 avril et sera fermé le mercredi 14.

C'est M. de Lapparent, inspecteur général de l'agriculture, qui est chargé, comme commissaire général, de l'organisation du concours. M. Comon, inspecteur de l'agriculture, remplira les fonctions de commissaire général adjoint.

Comme les années précédentes, il comprendra des animaux gras des espèces bovine, ovine et porcine, des animaux reproducteurs mâles et femelles des mêmes espèces, des volailles vivantes et mortes, des produits agricoles et horticoles divers, des vins, cidres, poirés et eaux-de-vie de la dernière récolte et une exposition d'instruments et de machines agricoles.

Un arrêté du ministre de l'agriculture règle ainsi qu'il suit les opérations du concours :

Lundi 5 avril réception des instruments et machines et des produits autres que les beurres et les fromages, les fruits et légumes frais, et les volailles mortes ; opérations

du jury des vins, cidres, poirés et eaux-de-vie, qui seront reçus du mardi 30 mars au jeudi 1^{er} avril.

Mardi 6 avril ; continuation de la réception des instruments et des produits ; réception des volailles vivantes, des beurres et fromages.

Mercredi 7 avril ; continuation de la réception des volailles vivantes, des beurres et fromages ; réception des animaux, des fruits et légumes frais, des laits, etc. ; exposition publique des instruments et machines agricoles.

Jeudi 8 avril ; continuation de la réception des animaux gras ; réception des volailles mortes ; opération du jury des volailles vivantes et des produits agricoles ; exposition publique des instruments et machines agricoles.

Vendredi 9 avril ; installation et classement des animaux ; opérations du jury des volailles mortes ; exposition publique des instruments et machines agricoles.

Samedi 10 avril ; opérations du jury des animaux ; exposition publique de tout le concours.

Dimanche 11, lundi 12, mardi 13 avril : exposition publique générale.

Mercredi 14 avril : exposition publique générale ; à partir de une heure de l'après-midi, vente aux enchères des produits et volailles mortes.

— Ajoutons que la Société nationale d'encouragement à l'agriculture a émis récemment le vœu que les nouveaux palais, qui doivent remplacer le Palais de l'Industrie, puissent recevoir, après l'Exposition de 1900, le Concours général agricole, aucun emplacement n'étant aussi favorable que les Champs-Élysées pour la tenue de ce concours.

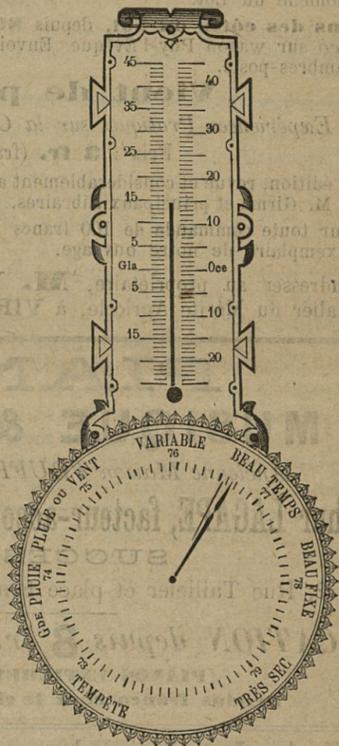
L'influenza revient tous les ans au moment des froids ; pour en être indemne, il suffit de prendre aux premiers frissons les *Capsules de Quinine de Pelletier*, qui contiennent la quinine pure et d'un prix à la portée de tous.

Causerie de M. Barbier

La Conférence de M. Barbier, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au Lycée Gambetta, sur *l'Avenir de la Poésie*, vient de paraître en une élégante plaquette de 30 pages, in-16 carré, tirée à un petit nombre d'exemplaires. La brochure est mise en vente au prix de 1 fr., payable en timbres ou bons de poste.

Adresser les demandes à l'auteur, M. Barbier, 3 rue de la Liberté, à Cahors.

Nous apprenons que beaucoup de pharmaciens font des réductions sur le prix de vente du *Santal Midy* ; les jeunes gens n'auront donc plus à écouter des propositions de bon marché faites au détriment de leur santé et de leur bourse et seront sûrs de guérir rapidement.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 0.2
Id. maxima de la veille : 16.3
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

Parmi les articles publiés dans la 557^e livraison de la **Grande Encyclopédie**, parue cette semaine, nous avons à signaler à nos lecteurs : une importante description géographique et historique des îles Marquises, par M. Ch. Delavaud, et de la ville de Marseille, par M. J. Marchand ; un remarquable article d'astronomie sur la planète Mars, par M. L. Barré ; les biographies de Mlle Mars, de Mlle Marsy, par Arthur Pougin, celle de la comtesse Martel, connue aussi sous le pseudonyme de Gyp, etc. ; enfin d'intéressantes études d'histoire naturelle sur la Marmotte et les Martins, par M. E. Trouesart.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 25 février. — V^o Nacla, Chronique mondaine. — Georges de Lys, Un Deuil de mère. — Jules Mary, La Fée Printemps (suite). — Pierre Sales, La Fée du Guillo (suite). — Adolbert de Chamisso, Pierre Schlémil ou l'homme qui a perdu son ombre (suite). — Jean Rolland : Sous les Galons (suite). — Louis Enault, Tragiques amours (suite). — D^r Health : Chronique médicale.

JOURNAL DES DEMOISELLES, 14, rue Drouot, Paris.

1^{re} édition, bi-mensuelle, couverture cha-mois, paraissant le 1^{er} et le 15. Un an : Paris, 12 fr. ; Départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées, leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs, leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison, orner leur esprit, développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le « Journal des Demoiselles ». Soixante-quatre années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

Elle donne chaque mois : 1^o 48 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, bibliographie, revue musicale, etc. 2^o Un album de 8 pages in-4^o : Modes, broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins. 3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, ou des patrons découpés. 4^o Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an. 5^o Un modèle de tapisserie ou une planche de petits travaux en couleurs.

Les autres annexes pour 1897 seront : Travaux variés sur étoffe : Pochette en tissu broché, vide-poche en drap feutré, tapisseries coloriées, ornements d'église, étole, bourse, nappe d'autel, etc., musiques, motifs d'aquarelles, cartonnages divers, abat-jour, gravures d'art, calendriers, menus, tapisseries par signes, alphabets, chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois. Envoyer un mandat-poste à l'ordre du directeur du journal, 14, rue Drouot. Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-

Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris, (viâ Montauban-Cahors-Limoges, ou viâ Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^{or} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers, viâ Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Est.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

BOURSE Bénéfices importants à réaliser fin mars, en suivant les indications contenues dans la lettre confidentielle de M. E. MARIE, 5, rue Duperré, Paris. Envoi franco.

Vignes Américaines
LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT
PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

PIANOS
MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues
SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

VINS D'ALGÉRIE

Propriétaire demande courtiers sérieux pour la vente. Ecrire au représentant, H. BLANC, rue République, 60, à Marseille, (Bouches-du-Rhône).

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

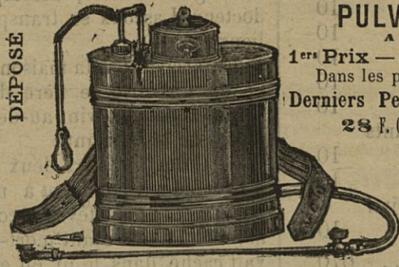
Abonnement pour un an :

France 5 fr.
Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTON.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE.

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même sur demande.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNUAIRE

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DU LOT

1897



SE TROUVE :
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTON, 34, RUE DU LYCÉE

1897